



Séance du conseil municipal du 9 avril 2021

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 15 mars 2021, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-neuf heures.

Présents :

M. MORIN Jean Claude, RIVIER Alexis, Mmes ROUSSEAU Josette, HAZERA Rajaa, Mmes BIENAIME Joëlle, DELAS Patricia, DUFLET Francette, MAGNAUDET Chantal, MM. SANCHEZ Alejandro, VERGNAUD Laurent

Absents excusés :

Mme SEYMOUR Evelyne,
MM. COSTENTIN Loïc, DÉGUDE Pascal, DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick,

Secrétaire de séance : M. VERGNAUD Laurent

1- Délibération n° 2021 014 : Vote des taux de fiscalité

Vote pour l'année 2021 des taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,23 % (taux communal + départemental)

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 41,54 %

2- Délibération n° 2021 015 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du SUD GIRONDE

Avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du SUD GIRONDE, comprenant une compétence supplémentaire : organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du code des transports.

3- Délibération n° 2021 016 : Vote du Budget Primitif 2021

Vote du Budget Primitif 2021 qui s'équilibre selon le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	732 680,57 €	790 912,57 €	356 244,97 €	298 012,97 €
Opérations d'ordre	58 232,00 €	0,00 €	380,00 €	58 612,00 €
TOTAL	790 912,57 €	790 912,57 €	356 624,97 €	356 624,97 €

4- Délibération n° 2021 017 ; Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Excédent comptable 2020 (142 234,54 €) affecté de la façon suivante :

- Pour 31 726,97 € au financement des mesures d'investissement (compte 1068)
- Pour 110 507,57 € en report à nouveau (rubrique 002 du budget, excédent de fonctionnement reporté)

5- Délibération n° 2021 018 : Bail de location du logement communal du 135 rue Lagardère

Location du logement à compter du 1^{er} mai 2021 au prix mensuel de 620 €.

6-Délibération n° 2021 019 : Versement des indemnités de fonction au maire

A la demande du maire, taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique fixé au taux de 42,85 % avec effet au 1^{er} janvier 2021 (taux précédent : 46,43 %)

7- Délibération n° 2021 020 : Service « Ma Commune Ma santé » - Désignation d'un référent communal

Désignation de Mme BIENAIMÉ Joëlle comme référent du service indépendant « Ma Commune Ma santé » proposé par l'association ACTIOM, afin de trouver une mutuelle santé au meilleur prix et répondant aux besoins des habitants.

Fait à Coimères, le 26 avril 2021